

Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP)

En INTRA-établissement

Réf. PR13-1

Dès son origine, l'IFCAAD a développé l'analyse des pratiques professionnelles dans le souci de participer aux formations initiales et continues de praticiens réflexifs.

Ainsi, nous proposons un accompagnement et un travail d'élaboration qui puissent permettre de réfléchir les interactions personnelles, les dynamiques collectives, afin de mieux appréhender les publics, les missions des professionnels, l'évolution du secteur.

Public

Professionnels exerçant en établissement des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Objectifs

Accompagner les professionnels à l'analyse de leurs pratiques professionnelles.

Les séances auront pour objectifs de permettre à chacun de s'exprimer afin :

- D'explicitier et partager les difficultés rencontrées au quotidien avec les personnes concernées
- De les traiter collectivement avec le soutien technique de l'intervenant
- De mutualiser les pratiques professionnelles
- D'harmoniser les pratiques tout en privilégiant la singularité des réponses
- D'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies dans les établissements.

Contacts

Responsable pédagogique

Monique Baulieu
Tél. 03 88 18 61 72
monique.baulieu@ifcaad.fr

Coordinatrice pédagogique

Marjorie Leblanc
Tél. 03 88 18 61 36
marjorie.leblanc@ifcaad.fr

Intervenants

L'IFCAAD a constitué une équipe d'intervenants :

- spécialistes de l'analyse des pratiques professionnelles,
- formés au travail social et en sciences humaines et sociale,
- en phase avec le secteur et ses évolutions,
- participant à une commission interne, à l'IFCAAD, garante de l'éthique et du cadre déontologique de ce travail d'analyse des pratiques professionnelles.

Modalités

Chaque demande fait l'objet :

1. d'une analyse de besoin,
2. d'une rencontre préalable pour définir les modalités tant sur le fond (supervision, régulation, groupe de parole,...), la forme (lieu, rythmicité,...) et les principes (cadre, engagement, confidentialité).

Rythme

Une séance mensuelle d'1h30 ou de 2h selon le choix de l'établissement.

Coût

A définir selon la durée et le rythme décidés.



Institut de formation au travail éducatif et social